

Ruhengeri, le 14 novembre 1958.-

Nº B/1.136/Just.2/02

Monsieur le S/Chef SEMPABWA  
à

R U S H A R A

Monsieur le S/Chef,

Je vous prie de me faire connaître si le nommé  
RUHUMULIZA, père de Byusa Athanase a désigné un chef de famille  
avant sa mort.  
Qu'est-il advenu de l'héritage ? A-t-il été partagé ou bien est-  
il géré par un seul ?

Veillez me répondre immédiatement.-

L'Administrateur de Territoire,  
p.o.

L'Administrateur Territorial Assistant.-  
GILLET.A.

Ruhengeri, le 14 novembre 1958.-

NºB/1.135/AI.14

Ruhengeri



5363

Monsieur le S/Chef WERABE  
à

G A S I Z A

Monsieur le S/Chef,

Je vous prie de m'envoyer lundi à mon bureau  
soit le nommé NYIRAMPIRIMA fils de Mahatane soit SINDIBUYE  
fils de Bakomera soit SEBATWARE fils de Kamiranya.

Un seul de ces 4 suffit.-

L'Administrateur Territorial Assistant.-  
GILLET.A.